

# Colonel Péré à Emmanuel Macron : armer l'Ukraine est illégal !

écrit par Christine Tasin | 18 mai 2022



Source de l'illustration : [https://www.lepoint.fr/monde/canons-missiles-ces-armes-que-la-france-livre-a-l-ukraine-22-04-2022-2473050\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/canons-missiles-ces-armes-que-la-france-livre-a-l-ukraine-22-04-2022-2473050_24.php)

Colonel Daniel PÉRE, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite Croix du combattant, Président de la Fédération des Opex de France... n'a qu'un seul

amour, la France, et quand elle est menacée il ne mâche pas ses mots.

Nous avons déjà publié sur RR quelques-unes de ses lettres et même une video.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/03/13/colonel-pere-notre-defense-est-dans-un-etat-desastreux-voici-les-noms-des-responsables/>

<https://resistancerepublicaine.com/2022/02/27/le-colonel-pere-appelle-a-la-marche-de-la-fierté-française-du-26-mars/>

## **Lettre du 10 mai 2022 à Emmanuel Macron**

### **Destinataires :**

- – M. le président de la République
- – Madame le ministre des armées. (A` titre de compte-rendu)
- – Monsieur le général chef d'État-major des armées (A` titre de compte-rendu)
- – A/C secrétariat national

OBJET : Amputation du budget des armées, Baisse des effectifs,

Apparente illégalité de la fourniture d'armement a`un pays belligérant.

### **En pièces jointes :**

Réf : Décision PESC 2022/338 et 339 du 28 février 2022

Position commune n° 2008/944 du conseil du 8 décembre 2008 Budget : source journal « solidarité militaire » mars 2022

Baisse des effectifs : Bilan confidentiel consulté par Challenges. Le Parisien

Monsieur le Président,

Comme vous n'êtes certainement pas sans le savoir, la

communauté militaire à laquelle nous appartenons est très soudée et surtout bien informée. Différentes informations nous ont particulièrement étonnés et, bizarrement, ces éléments semblent liés. **Notre interrogation porte sur trois points qui nous préoccupent particulièrement.**

La première raison de notre étonnement concerne **l'amputation du budget des armées.** Alors que celui-ci devait être sanctuarisé, il est une fois de plus utilisé pour tout autre chose que notre défense.

La seconde raison de notre surprise porte sur la **baisse des effectifs de nos armées.**

Enfin, la troisième raison de notre confusion porte sur la **livraison d'armements létaux à un pays belligérant** qui transgresse, d'après notre analyse, les décisions de la PESC (Cf. textes en 1° et 2° référence).

**Tout d'abord, nous nous étonnons grandement de la décision de Bercy d'amputer le budget des armées pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.**

Notre propos n'est pas de juger de l'opportunité ou non d'accueillir des réfugiés, mais de mélanger les genres dans l'usage des budgets. Nos armées ont depuis de longues années servi de variable d'ajustement et, contrairement à ce qui avait été décidé, cette pratique devait cesser et notre budget sanctuarisé. Pire, c'est encore les armées qui participent pour la plus grosse part au regard des budgets des autres ministères à cet effort injustifié.

De fait, cette réduction qualifiée de temporaire (que nous savons pertinemment être définitive), entre dans le cadre de la « solidarité gouvernementale ». La solidarité gouvernementale doit en priorité être appliquée à des ministères moins « essentiels » pour reprendre une expression que vos gouvernements ont largement utilisée lors des confinements. La culture, l'écologie, l'économie et les

finances, la cohésion des territoires, la transformation de la fonction publique, pour ne citer qu'eux, peuvent parfaitement faire cet effort sur leur budget, sans que cela remette en cause la sécurité de notre Patrie.

Cette amputation va avoir des répercussions très importantes puisque nos armées vont devoir supprimer 340 millions d'euros ce qui va impliquer l'annulation de près de 200 millions de crédits affectés à l'équipement des forces et, probablement, entre autres ponctions, environ 50 millions d'euros au soutien des systèmes d'information.

**Nous constatons avec grande amertume et forte désillusion que nos chefs d'état-major, contrairement à ce qu'avait fait le général de Viliers en 2017 en démissionnant dans l'honneur, n'ont rien fait pour éviter cette suppression, mais au contraire et une fois de plus se sont, semble-t-il, contentés de s'incliner** alors qu'ils auraient dû être vent debout pour refuser cette amputation budgétaire que nous qualifions de criminelle eu égard au conflit russo-ukrainien. Déflagration qui risque fortement de dégénérer en conflit européen et mettre nos soldats et par conséquent notre pays dans une situation désespérée.

**Ensuite, notre étonnement va croissant en constatant que les effectifs de nos armées qui devaient augmenter de 300 postes en 2021 ont finalement baissé de 485 postes ce qui nous amène à un déficit de 785 postes.** Nous entendons l'explication du ministère qui affirme que ce manque de recrutement sera rattrapé en 2022 sans y croire un instant. On peut nous expliquer que cela provient de l'exigence qualitative des recrutements (ce n'est pas nouveau nous avons connu ce problème de tout temps) et/ou de la crise sanitaire qui, à nos yeux, a bon dos. Certes les départs sont toujours imprévisibles en termes de volumes, mais sont toujours probables après une crise économique ce qui peut et doit être anticipé. Là encore ce n'est pas nouveau.

**Posons-nous la question de savoir pourquoi les recrutements sont inférieurs aux prévisions. Ne serait-ce pas plutôt parce que les armées, nous incluons évidemment la gendarmerie, n'offrent pas des rémunérations attrayantes eu égard aux sacrifices demandés ? Ne serait-ce pas parce que nos soldats n'ont comme perspective de service que des missions « sentinelles » plusieurs fois dans l'année ? Ne serait-ce pas parce que nos jeunes concitoyens ressentent le mépris que semble avoir les élus sur nos armées. Si tel n'était pas le cas il y aurait eu une levée de bouclier de l'ensemble des élus en apprenant l'amputation du budget des armées ? Ne serait-ce pas parce que nos jeunes concitoyens savent que nos matériels sont hors d'âges et que leur sécurité en opex n'est pas assurée ? (Nous nous sommes déjà étonnés sur ce point il y a quelques mois au sujet de la fragilité des VBL en Afrique, sans que le ministre ne s'en émeuve outre mesure, nous expliquant dans sa réponse que ces derniers seraient à moyen terme « surblindés »).**

Certainement, en 2022 les armées chercheront-elles à recruter 27 000 personnels. Malheureusement malgré l'abnégation de nos jeunes soldats, gageons que ceux qui sont censés les rejoindre ne le feront pas pour les raisons exposées supra, mais aussi parce que le niveau des jeunes Français a lourdement baissé, l'Éducation Nationale ne remplissant plus son rôle de formateur obérant par le fait les capacités d'acquérir les compétences dont nos armées ont besoin pour servir des matériels plus complexes.

**Enfin, et cela nous semble le plus important, nous sommes particulièrement étonnés de la manière dont notre pays transmet des armes à l'Ukraine alors que ce pays est en conflit avec un autre pays.**

Nous ne sommes pas des juristes, mais nous avons été formés à lire des textes législatifs et à en comprendre la teneur. Ainsi, nous nous étonnons de ce transfert d'armement pour les raisons suivantes :

Dans la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité de défense commune (PSDC) nous constatons des divergences. Ainsi dans la position commune du conseil (cf. 2° référence) dans les considérants :

(2) « Les états membres reconnaissent la responsabilité particulière qui incombe aux États exportateur de technologie et d'équipement militaire ».

(4) « Les États membres sont déterminés à empêcher les exportations de technologie et d'équipements militaires qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne ou d'agression internationale, ou contribuer à l'instabilité régionale. ». Ces bases nous semblent parfaitement adaptées à la situation actuelle.

Par ailleurs, dans son article 2 qui énonce les critères à respecter pour l'exportation d'armement, le troisième critère « situation intérieure dans le pays de destination finale (situations de tension ou de conflits armés) et le quatrième critère « *pre'servation de la paix, de la se'curite' et de la stabilite' re'gionales* » nous apparaissent être frappés du bon sens.

Egalement, le sixième critère « *comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale, et notamment son attitude envers le terrorisme, la nature de ses alliances et le respect du droit international* », est un élément essentiel dans le cadre de la préservation de la paix.

De même, le septième critère « *existence d'un risque de détournement de la technologie ou des équipements militaires dans le pays acheteur ou de réexportation de ceux-ci dans des conditions non souhaitées* » est une base non négociable dans la vente d'armement.

Toutefois, les articles 6, 1° alinéa des PESC et PSDC, qui se fondent sur la position commune du conseil, confirment les critères rappelés supra.

Or, la situation de l'Ukraine et l'évolution du conflit n'offre absolument pas les garanties nécessaires pour que de l'armement lui soit livré. En effet, il est impossible pour la

France d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation de l'armement fourni.

Indubitablement les trois éléments qui nous ont amenés à nous « étonner » et que nous venons de vous exposer nous apparaissent en situation d'affaiblir nos armées et amener la France dans une guerre qu'elle ne souhaite pas.

Notre sentiment est que l'amputation considérable du budget des armées semble être une volonté délibérée.

La baisse des effectifs pour les raisons évoquées par le ministère, l'absence de niveau nécessaire pour servir avec compétence les systèmes d'armes en dotation dans les unités vont perdurer, car le niveau de nos jeunes concitoyens en âge de contracter un engagement ne va pas se relever dans les années qui viennent, bien au contraire. Augmenter considérablement le montant des soldes de nos militaires afin de susciter des « vocations » pourrait être une solution, mais avec un budget de nouveau contraint cela ne semble pas envisageable. La solution à « bas coût » qui va s'imposer, permettant de trouver les compétences nécessaires à nos armées, est de rétablir la conscription afin d'incorporer ceux de nos jeunes qui ont le niveau requis. Nous ne sommes pas certains que les Français qui se sont habitués à voir des militaires professionnels mourir au combat vont se satisfaire de l'éventualité d'être amenés à pleurer un des leurs, comme beaucoup de parents l'ont fait lors de la guerre d'Algérie.

Pour ce qui concerne le transfert d'armement, nous considérons que notre analyse est pertinente, à moins que l'on ne vienne nous opposer un décret « non paru » au JORF permettant de transgresser les accords en vigueur, c'est une pratique utilisée opportunément par tous les gouvernements pour ne pas alerter ceux qui sont en charge de défendre les intérêts de leur communauté. Pour autant, à ce jour, ce transfert d'armement est illégal et contraire aux textes de l'Union qui régissent la vente d'armes à des pays belligérants.

Les soldats que nous sommes revendiquent leur apolitisme, mais ils considèrent de leur devoir de défendre par des actions ciblées le pays et ses intérêts. De veiller au bon usage de nos soldats lorsqu'ils sont amenés à aller combattre dans le respect des lois, des règlements militaires et le succès des armes de la France.

Pour cela nous vous demandons solennellement de bien vouloir exempter le budget des armées de l'amputation de 350 millions d'euros au titre de la solidarité gouvernementale.

De mettre en place un système de recrutement performant basé sur l'intérêt de la défense de notre pays en proposant des rémunérations pour tous en corrélation avec les sacrifices exigés par notre métier atypique.

**Nous vous demandons instamment de vouloir bien mettre fin au transfert d'armes à l'Ukraine et de respecter stricto sensu les règles imposées par les décisions de l'Union interdisant de fournir des armes à un pays belligérant sans être en situation d'en assumer le contrôle et l'usage légal.**

Ne pas accéder à notre requête serait perçu comme une volonté de mettre notre pays dans une situation visant à l'amener à participer à une guerre dont le peuple ne veut pas.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de la haute considération que je dois à votre fonction.

**PÉRE**